

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 142**présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 32

À la dernière phrase de l'alinéa 97, substituer aux mots :

« conformément au »,

les mots :

« relevant du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.